

*Annexe 6*  
(art. 10 et 11, al. 1 à 3 et 9)

### **Ingrédients pouvant provoquer des allergies ou d'autres réactions indésirables**

Les ingrédients ci-après et les produits dont ils sont dérivés peuvent provoquer des allergies ou d'autres réactions indésirables et doivent donc toujours être indiqués dans l'étiquetage; l'art. 11, al. 9, est réservé:

1. céréales contenant du gluten, à savoir le blé, comme l'épeautre et le blé de Khorasan, le seigle, l'orge, l'avoine, ou leurs souches hybridées et produits à base de ces céréales, à l'exception:
  - 1.1 des sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose et produits à base ceux-ci, sous réserve que le procédé qu'ils ont subi n'élève pas le niveau d'allergénicité,
  - 1.2 des maltodextrines à base de blé et produits à base celles-ci, sous réserve que le procédé qu'elles ont subi n'élève pas le niveau d'allergénicité,
  - 1.3 des sirops de glucose à base d'orge,
  - 1.4 des céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques;
2. crustacés et produits à base de crustacés;
3. œufs et produits à base d'œufs;
4. poissons et produits à base de poissons, à l'exception:
  - 4.1 de la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes,
  - 4.2 de la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin;
5. arachides et produits à base d'arachides;
6. soja et produits à base de soja, à l'exception:
  - 6.1 de l'huile ou de la graisse de soja entièrement raffinées et produites à base de celles-ci, sous réserve que le procédé qu'elles ont subi n'élève pas le niveau d'allergénicité,
  - 6.2 des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja,
  - 6.3 des phytostérols et des esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja,
  - 6.4 de l'ester de stanol produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja;

- 
7. lait et produits à base de lait, y compris le lactose, à l'exception:
    - 7.1 du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques,
    - 7.2 lactite;
  8. fruits à coque dure: amandes (*Amygdalus communis L.*), noisettes (*Corylus avellana*), noix (*Juglans regia*), noix de cajou (*Anacardium occidentale*), noix de pécan (*Carya illinoensis* (Wangenh.) K. Koch), noix du Brésil (*Bertholletia excelsa*), pistaches (*Pistacia vera*), noix de Macadamia et noix du Queensland (*Macadamia ternifolia*) et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque dure utilisés pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et autres boissons alcooliques;
  9. céleri et produits à base de céleri;
  10. moutarde et produits à base de moutarde;
  11. graines de sésame et produits à base de graines de sésame;
  12. anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l exprimés en SO<sub>2</sub>;
  13. lupins et produits à base de lupins;
  14. mollusques et produits à base de mollusques.